

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN172

AMENDEMENT

présenté par

Mme Florence Goulet, M. Giletti, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Gonzalez, M. Jacobelli,
M. Jenft, Mme Lavalette, Mme Lechon, M. Limongi, M. Monnier, Mme Martinez, Mme Rimbart,
M. Sabatou et M. Tonussi

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Pour atteindre cet objectif, l'effort sera maintenu sur le logement, sur les soldes et sur la facilitation de la vie des familles afin que les armées demeurent attractives et fidélisent leurs personnels militaires et civils. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La demande de rapprochement des standards de vie civils par nos militaires, très partiellement satisfaite du fait d'une forte attrition des budgets de la défense pendant des années, percute aujourd'hui un changement de paradigme de la situation sécuritaire en Europe et au Moyen-Orient et la situation budgétaire de la France. Dans ce contexte, améliorer les logements, les soldes et faciliter la vie des familles est primordial dans un contexte de montée des menaces, car un soldat sera d'autant mieux armé au combat qu'il sait sa famille protégée et bien installée, qu'elle sera prise en compte s'il est blessé ou tué. La condition militaire s'est récemment améliorée mais reste perfectible. Il est important qu'elle soit prise en compte dans le contexte de la révision de la LPM qui met l'accent essentiellement sur les failles capacitaires majeures.